

Le blues des profs de religion

Inquiets pour leur avenir et parfois obligés d'accomplir des tâches de surveillance ou administratives, certains enseignants cette année retournent à l'école avec la boule au ventre. - Texte: Julien Thomas -

Oui, j'aimerais changer de boulot. Je ne pense pas que l'enseignement va encore m'ouvrir des portes. On va nous laisser tomber petit à petit. C'est comme ça que je le ressens et c'est difficile d'avoir des réponses. On n'a aucune certitude et je me rends compte qu'on n'est pas protégé. Même nos inspecteurs nous disent que ceux qui ont refusé le cours de citoyenneté se sont mis en danger. Je me dis que je me suis fermé une porte..." Parfois, Sandrine, 44 ans, prof de religion catholique en province de Luxembourg, se dit qu'elle s'est fermée des portes avec ce métier... "Je ne sais pas si vous avez déjà eu l'occasion d'aller au Forem. Moi oui. Qu'est-ce qu'on vous y répond? "Madame, vous êtes enseignante. Vous ne savez rien faire d'autre". Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise? Je n'ai pas les langues. Je n'ai peut-être pas les atouts supplémentaires qui me permettraient d'aller chercher ailleurs. Je me sens bloquée."

Impression de bouche-trou

L'année dernière s'est révélée particulièrement éprouvante pour Sandrine. L'introduction d'un cours de citoyenneté de une heure par semaine dans l'enseignement officiel lui a fait perdre la moitié de son horaire. Sur son plein temps de 24 h, elle n'enseigne plus désormais qu'une douzaine d'heures. Un accord politique garantissant aux profs de religion et de morale de conserver leur emploi, son pouvoir organisateur a bien été obligé de lui trouver quelque chose à faire. Quitte à parfois lui donner l'impression d'être un bouche-trou. "J'ai fait un petit peu de tout. Le mardi, on m'envoyait le matin dans une classe en fonction des besoins. Je ne savais pas où à l'avance. Je distribuais aussi par exemple des folders dans les casiers des collègues si le chef d'école en avait besoin, raconte-t-elle. Le jeudi, j'aidais en maternelle et le vendredi, je venais aussi en soutien aux enseignants. Je ne suis pas calée en tout en français. Et admettre devant une autre enseignante qu'on ne peut pas l'aider, ça ne vous aide pas à vous sentir mieux."

D'autres collègues deviennent bibliothécaires, surveillants, secrétaires ou sont cantonnés à des tâches de rangement dans le grenier. "J'ai désormais un mi-temps fait d'autre chose, la bibliothèque

et la remédiation. En fait, il y a déjà un bibliothécaire. J'aide comme je peux. Ça veut surtout dire ranger les livres et gérer les élèves, pas toujours silencieux", explique Joël, 44 ans lui aussi, professeur dans deux athénées de la capitale. "En remédiation, j'aide uniquement des élèves qui ont des difficultés en français parce que je suis à l'aise dans les lettres." Mais il ajoute qu'il vit mal cette situation. Même découragement chez Christiane (prénom d'emprunt): "On m'appelle le matin pour me dire où je dois aller. On m'a déjà dit "Tu vas faire les archives". On se sent un peu bouche-trou dans le sens où on remplit des tâches qui ne nous incombent pas. Ça va être la rentrée et je vais refaire du travail de bureau. Je me suis déjà retrouvée à ranger des caisses dans un grenier, faire les archives", insiste l'enseignante wallonne.

Tout débute il y a deux ans, lors de l'année scolaire 2016-2017. Un décret voté au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles instaure un tout nouveau cours: celui de philosophie et citoyenneté. Demandé par de nombreux acteurs de l'enseignement, il vise à favoriser le "vivre ensemble" et à permettre aux élèves de se développer en tant que personnes et citoyens. Le

cours fait alors son apparition en primaire, puis l'année suivante dans le secondaire. Mais le monde de l'enseignement francophone étant aussi compliqué que le système institutionnel, cette heure de citoyenneté est uniquement introduite dans l'enseignement officiel (la Communauté française) et l'officiel subventionné (les communes et provinces). Les écoles du réseau libre catholique, qui représentent la moitié de → l'offre scolaire, ne lui font pas de place dans leur grille horaire. Elles s'engagent à insérer le programme lors des deux heures de religion. Mais comme un groupe de travail parlementaire l'a constaté l'an passé, ce n'est pas toujours le cas.

Les forçats du tableau noir

Les profs de religion, morale, philosophie et citoyenneté se trouvent au final dans un inconfortable entre-deux. En outre, les difficultés organisationnelles, pédagogiques et humaines sont nombreuses. Les attributions de classes, la gestion des horaires, du nombre d'établissements dans lesquels ils doivent se rendre, voire le nombre d'élèves par classe sont autant de problèmes. Beaucoup d'enseignants se sont ainsi partagé l'année précédente entre 10, 12, voire 14 écoles. Un train de vie infernal qui a surtout frappé de plein fouet ceux qui travaillent en province de Luxembourg, les écoles y étant plus petites et les distances plus longues. La situation des profs de morale et religion s'est légèrement améliorée l'année dernière. Désormais, ils ne peuvent plus être obligés de tra-

"J'aime tellement mon métier que je faisais onze écoles pour garder un temps plein. Cette année, je vais me limiter à six."

vailler dans plus de six écoles, pour conserver un horaire complet, au détriment de leur sentiment d'appartenance à une école. *"J'aime tellement mon métier que je faisais onze écoles l'an dernier pour garder un temps plein. Mais cette année, je ne peux plus continuer ainsi. Je vais me limiter à six écoles"*, explique Géraldine, une institutrice wallonne.

Pour les enseignants de religion qui refusent d'opter pour le cours de citoyenneté, les craintes concernant leur avenir se rajoutent à l'inconfort de la situation actuelle. *"Oui, je suis nommée, et alors? Je suis protégée tant qu'ils ne touchent pas à la Constitution, mais qu'est-ce qui vous garantit qu'ils ne le feront pas?"*, s'interroge Sandrine. C'est qu'elle a de bonnes raisons de s'interroger sur son avenir. Dans ses recommandations remises en juin dernier, le groupe de travail consacré au cours de philosophie et citoyenneté propose en tout cas de faire passer le cours à deux périodes. Concernant l'avenir du cours de religion et de morale, inscrit aujourd'hui dans la Constitution, les auteurs émettent principalement deux pistes: maintenir une heure ou le rendre facultatif et le pousser hors de la grille horaire.

"J'ai dû faire un choix la mort dans l'âme. Certains collègues enseignent philo et religion. C'est parce qu'il n'y a plus assez d'heures de religion qu'ils complètent avec la philo. J'ai essayé de prendre le moins pire. Et le moins pire, c'était la religion. Mon inspecteur m'a dit que je prenais la pire décision de ma carrière, lâche Joël. Il a raison à mon avis. Le cours de religion est condamné, mais c'est ma manière à moi de résister, de montrer au pouvoir politique que je ne suis pas d'accord. Le cours de religion a encore sa place aujourd'hui. Ceci dit, je ne sais pas si on va me virer en 2021. Plutôt anxiogène..." ✖

La citoyenneté, ça s'apprend

Organiser collectivement la gestion des déchets à l'école, inventer un jeu de rôle pour comprendre les principes de la démocratie et interroger les règles du vivre ensemble, ou encore sécuriser un compte Facebook pour identifier les pratiques qui garantissent son intimité: autant d'exercices que peuvent proposer les nouveaux enseignants de philosophie et citoyenneté à leur classe. Si les différentes échéances électorales prévues ces 10 prochains mois tomberont un peu trop tôt, le nouveau cours permettra en théorie aux élèves suivants d'être mieux préparés à remplir leur devoir d'électeur dans les années à venir. Ceux-ci par exemple seront amenés en classe à évaluer la validité d'un raisonnement et la

cohérence d'un discours, à identifier l'impact des nouvelles technologies sur nos libertés ou encore à s'interroger sur les stéréotypes et préjugés existant au sein de notre société.

À l'époque, la Cour constitutionnelle avait donné son feu vert à l'instauration d'une dispense pour les cours de religion et de morale. Pourtant le nom peu sexy d'encadrement pédagogique alternatif (EPA), la dispense était mise en place dans l'enseignement officiel. Mais aucun programme n'existait encore. Or, il fallait bien occuper les élèves concernés. La presse lui a trouvé alors un petit surnom: le cours de rien. Les programmes ont depuis lors été mis en place pour le primaire (2016), puis en secondaire (2017) et le "cours de rien" a gagné en épaisseur.